

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le mardi 1<sup>er</sup> mars 2016, à 20 heures.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Sandra Bolduc et Francine Guay et messieurs les conseillers Marc Bouthillier, Serge Gélinas, Luc Ricard et Jean Roy formant quorum sous la présidence de M. Richard Tetreault, maire suppléant.

Sont également présents monsieur Jacques Beaugard, directeur général, et Me Sandra Ruel, greffière.

Madame la conseillère Paula Rodrigues et monsieur le maire, Denis Lavoie, sont absents lors de cette séance.

**Période de questions** : 20 h à 20 h 03

2016-03-073

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2016 en y ajoutant les points suivants :

12.1 Dépôt du rapport d'activités de la trésorière en vertu du chapitre XIII de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités pour l'exercice financier 2015.

12.2 Fin d'emploi d'une employée col blanc.

12.3 Avis de motion – Règlement numéro 2016-1330 modifiant le règlement sur la circulation 83-327 afin d'interdire en tout temps le stationnement sur le boulevard Fréchette entre l'avenue Bourgogne et la rue Patrick-Farrar des deux côtés.

12.4 Octroi du contrat des services professionnels pour l'élaboration des plans et devis des travaux d'agrandissement de la caserne au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Vincent Leclerc Architecte inc. au coût de 32 193 \$, taxes incluses.

Adoptée

2016-03-074

**2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016**

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016.

Adoptée

2016-03-075

**3.1 Avis de motion - Règlement d'emprunt 2016-1328 concernant les travaux de réaménagement du boulevard Fréchette entre le boulevard De Périgny et l'avenue Bourgogne**

Avis est par les présentes donné par M. le conseiller Serge Gélinas, qu'à une

assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement d'emprunt 2016-1328 concernant les travaux de réaménagement du boulevard Fréchette entre le boulevard De Périgny et l'avenue Bourgogne.

**2016-03-076**      **3.2 Avis de motion – Règlement d'emprunt 2016-1329 concernant les travaux de réfection des infrastructures des rues Breton et Gascon**

Avis est par les présentes donné par M. le conseiller Marc Bouthillier, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement d'emprunt 2016-1329 concernant les travaux de réfection des infrastructures des rues Breton et Gascon.

**2016-03-077**      **4.1 Adoption du premier projet du règlement 93-02-269A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin d'identifier les zones adéquates pour les lieux de culte**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du premier projet du règlement 93-02-269A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin d'identifier les zones adéquates pour les lieux de culte.

Adoptée

**4.2 Consultation publique du règlement 93-02-268A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de permettre, dans toutes les zones commerciales du boulevard De Périgny, que la seconde composante d'une enseigne sur poteau comporte un affichage électronique à messages variables**

Le maire suppléant, monsieur Richard Tetreault, invite les personnes et organismes présents à donner leur avis concernant le règlement 93-02-268A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de permettre, dans toutes les zones commerciales du boulevard De Périgny, que la seconde composante d'une enseigne sur poteau comporte un affichage électronique à messages variables.

Personne ne s'informe sur le projet du règlement.

**2016-03-078**      **4.3 Adoption du second projet du règlement 93-02-268A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de permettre, dans toutes les zones commerciales du boulevard De Périgny, que la seconde composante d'une enseigne sur poteau comporte un affichage électronique à messages variables**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du second projet du règlement 93-02-268A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de permettre, dans toutes les zones commerciales du boulevard De Périgny, que la

seconde composante d'une enseigne sur poteau comporte un affichage électronique à messages variables.

Adoptée

2016-03-079

**4.4 Adoption du règlement numéro 2016-1325 décrétant une dépense et un emprunt de 2 229 000 \$ pour des travaux de bordure, pavage, trottoirs, éclairage, passage piétonnier et clôture sur une partie des rues Jean-Casgrain, Henri-Blaquière et Bernadette-Laflamme, ainsi que des travaux de surlargeur, la piste cyclable, la clôture entourant le bassin de rétention et le muret à l'entrée du secteur 7C**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement numéro 2016-1325 décrétant une dépense et un emprunt de 2 229 000 \$ pour des travaux de bordure, pavage, trottoirs, éclairage, passage piétonnier et clôture sur une partie des rues Jean-Casgrain, Henri-Blaquière et Bernadette-Laflamme, ainsi que des travaux de surlargeur, la piste cyclable, la clôture entourant le bassin de rétention et le muret à l'entrée du secteur 7C.

Adoptée

2016-03-080

**5.1 Ratification d'embauches et de fins d'emplois d'employés temporaires**

Attendu que le Règlement concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses prévoit que le directeur général peut procéder à l'embauche et la terminaison d'emploi des employés ayant un statut de sumuméraire, temporaire, remplaçant et/ou saisonnier lorsqu'elles sont prévues aux budgets d'opérations des services;

Attendu que le directeur général soumet par la suite au Conseil la liste des mouvements de personnel pour ratification;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal entérine les mouvements de personnel suivants :

Embauche de Laurence Pelletier à titre d'inspecteur en bâtiments pour le Service de la planification et du développement du territoire, à compter du 8 février 2016 en remplacement de l'employé numéro 1362 pour une période indéterminée.

Embauche d'Hugo Rousseau à titre de technicien dessinateur du 4 février au 17 juin 2016 en remplacement d'un congé parental.

Ajout de Denise Aubé pour la banque de personnel salarié sumuméraire col blanc afin d'effectuer des remplacements de personnels réguliers à compter du 18 février 2016.

Le salaire et les conditions de travail sont prévus à la convention collective des employés cols blancs.

Ajout de Marilou Bessette pour la banque de personnel à la programmation à compter du 17 février 2016 pour une période indéterminée.

Embauche de personnes salariées étudiantes pour la période de relâche scolaire, soit du 29 février au 4 mars 2016 :

Marie-France Déry, Thierry-Karl Gélinas, Maxime Parent, Guillaume David, Claudie-Anne Desmeules, Sabrina Angélischan, Alexandra Mayrand, Charles Denis, Julien Perron et Félix Morin.

Le salaire et les conditions de travail sont prévus à la convention collective des employés cols bleus.

Adoptée

**2016-03-081**

### **5.2 Embauche d'un agent comptable**

Attendu que le poste d'agent comptable est à combler;

Attendu que quatre (4) candidats ont été rencontrés par le comité de sélection formé de la directrice du Service des finances et de la trésorière adjointe;

Attendu que le candidat retenu est monsieur Francis Blondeau;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal embauche monsieur Francis Blondeau à titre d'agent comptable au Service des finances de la Ville de Chambly à compter du 7 mars 2016.

Que le conseil octroie une rémunération à la classe 1 / échelon 7 de l'échelle salariale des cadres et reconnaît quatre années au titre des crédits vacances.

Les autres conditions de travail sont celles incluses dans la politique relative aux conditions de travail des employés-cadres à temps plein.

Postes budgétaires : 02-132-00-110 et 02-132-00-2xx  
Certificat de la trésorière : 2016-032

Adoptée

**2016-03-082**

### **5.3 Mise à jour de la Politique favorisant le développement de la main-d'œuvre afin d'actualiser les paramètres de remboursements liés aux activités de perfectionnement**

Attendu que la Ville possède une Politique favorisant le développement de la main-d'œuvre qui s'adresse aux employés;

Attendu que le Service des ressources humaines a révisé et mis à jour la politique datant de 2008 afin d'actualiser certaines notions et mieux définir les remboursements liés aux activités de perfectionnement;

Attendu que la mise à jour de cette politique a été présentée aux membres du comité ressources humaines;

Attendu que l'enveloppe budgétaire est de 2 000 \$ par année;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal adopte la mise à jour de la Politique favorisant le développement de la main-d'œuvre afin d'actualiser les paramètres de remboursements liés aux activités de perfectionnement.

Adoptée

2016-03-083

**5.4 Embauche d'un commis de bureau à semaine réduite à la cour municipale**

Attendu qu'un poste de commis de bureau à semaine réduite, à la cour municipale, est à combler;

Attendu que les procédures internes ont été complétées sans résultat;

Attendu que suite à un appel de candidatures externes, le comité de sélection, formé de la greffière, de la greffière de la cour municipale et de la conseillère au Service des ressources humaines, a rencontré des candidats et émis sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal embauche madame Lise Gingras, à compter du 7 mars 2016.

Madame Gingras est soumise à une période d'essai de 875 heures effectivement travaillées, tel que le prévoit la convention collective des employés cols blancs.

Son salaire est fixé à la classe 3, échelon 1 de l'échelle salariale des employés cols blancs, et ses conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des employés cols blancs.

Postes budgétaires : 02-131-00-111 et 02-131-00-2xx  
Certificat de la trésorière : 2016-033

Adoptée

2016-03-084

**5.5 Création des fonctions de chefs de sites, coordonnateurs camps de jour et terrains de jeux et préposé à l'accueil saisonnier au sein du personnel à la programmation relevant du Service des loisirs et culture, postes non syndiqués**

Attendu que le Service des loisirs et culture a présenté des modifications et des ajouts de postes afin de répondre aux nouveaux besoins et objectifs;

Attendu que ces modifications découlent des travaux de diagnostic effectués à l'automne 2015;

Attendu que ces ajouts de postes ont été présentés aux membres du comité de ressources humaines le 18 février 2016;

Attendu que ces modifications visent l'ajout d'activités (bureau Accueil Chambly) ainsi que l'accroissement d'encadrement quant aux suivis des consignes et de la sécurité aux camps de jour et terrains de jeux;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise de créer la fonction de chefs de sites afin d'embaucher 3 chefs de sites au lieu de 4 superviseurs pour les camps de jour et terrains de jeux.

De créer la fonction de coordonnateur camps de jour et terrains de jeux afin d'embaucher une personne qui chapeautera les 3 chefs de sites.

De créer la fonction de préposé à l'accueil saisonnier afin d'assurer les activités du bureau Accueil Chambly qui étaient fait par un organisme externe auparavant.

Ces trois fonctions font parties du personnel à la programmation, personnel non syndiqués.

Que les processus de recrutement pour l'embauche de ces fonctions soient autorisés suivant le calendrier proposé par le directeur du Service loisirs et culture. Les salaires et les conditions de travail étant déterminés à la politique administrative régissant le personnel à la programmation.

Adoptée

**2016-03-085**

#### **5.6 Abolition d'un poste de secrétaire**

Attendu que suite au diagnostic exhaustif concernant les structures administratives dans les différents services, effectué à la fin de l'année 2015, des réorganisations ont été proposées;

Attendu qu'il y a lieu d'abolir le poste de secrétaire affecté au Service des communications et du protocole;

Attendu que cette abolition n'entraînera aucune perte d'emploi;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise que le poste de secrétaire affecté au Service des communications et du protocole soit aboli à compter des présentes.

Adoptée

**2016-03-086**

#### **5.7 Révision du titre et de la fonction du poste de commis à la rémunération pour un poste de paie maître**

Attendu que le poste de commis à la rémunération a été soumis pour une réévaluation lors des travaux de diagnostic à l'automne 2015;

Attendu que la directrice du Service des finances souhaite augmenter les tâches et responsabilités reliés à cette fonction;

Attendu qu'une description de tâches a été présentée au comité des ressources humaines;

Attendu que cette révision suggère la modification du titre pour paie maître ainsi qu'un reclassement salarial à la classe 6 de l'échelle des cols blancs;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la révision de la fonction de commis à la rémunération en la modifiant pour paie maître.

Adoptée

2016-03-087

**5.8 Approbation d'un contrat de transaction à intervenir avec la MRC de la Vallée-du-Richelieu dans le dossier de Cour portant le numéro 750-17-002289-134 conditionnelle à la mise en vigueur du règlement**

Attendu que la MRC de la Vallée-du-Richelieu a adopté, en 2010, des dispositions réglementaires concernant la protection des boisés qui ont pour effet pratique d'empêcher le développement d'une portion importante du parc industriel de la Ville de Chambly et de réduire à néant la valeur des terrains dont cette dernière est propriétaire dans ledit parc;

Attendu qu'en date du 1<sup>er</sup> août 2013, la Ville de Chambly a, en raison de ce qui précède, intenté un recours judiciaire contre la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

Attendu que depuis l'institution de ces procédures, les parties ont convenu d'une entente de principe ayant pour effet de soustraire certains secteurs du parc industriel de la Ville de Chambly de l'application des dispositions réglementaires de la MRC relatives à la protection des boisés;

Attendu que les termes de cette entente sont plus amplement décrits à un projet de contrat de transaction dont le conseil municipal a pu prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve le projet de contrat de transaction à intervenir avec la MRC de la Vallée-du-Richelieu et autorise le maire et la greffière à le signer.

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :

Pour :  
Sandra Bolduc  
Jean Roy  
Serge Gélinas  
Marc Bouthillier  
Luc Ricard

Contre :  
Francine Guay

Adoption sur division.

2016-03-088

**5.9 Renouvellement - Plan de visibilité de la Chambre de commerce et d'Industrie du bassin de Chambly au coût de 7 500 \$, plus taxes, dans le cadre du plan de partenariat 2016**

Attendu que pour financer ses activités, la Chambre de commerce et d'Industrie du bassin de Chambly a mis sur pied, dans le cadre de son plan de partenariat 2016, différents plans de visibilité;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal renouvelle sa participation au plan de visibilité de la Chambre de commerce et d'Industrie du bassin de Chambly en devenant partenaire Prestige au coût de 7 500 \$, plus taxes, dans le cadre du plan de partenariat 2016 mis sur pied par l'organisme pour aider au financement de ses activités.

Poste budgétaire : 1-02-651-00-975

Certificat de la trésorière : 2016-034

Adoptée

2016-03-089

**5.10 Approbation d'une entente concernant une affectation pour une employée col blanc**

Attendu que le poste de secrétaire au Service des communications et du protocole sera soumis pour abolition lors de la séance du Conseil du 1er mars 2016;

Attendu qu'advenant que le Conseil approuve l'abolition de ce poste;

Attendu que ce poste est occupé par madame Claire Adam;

Attendu que la convention collective prévoit à l'article 17.02, des dispositions de supplantation pour la titulaire du poste aboli;

Attendu que la ville de Chambly a également offert une autre alternative à Madame Adam, soit de combler la vacance du poste de secrétaire affectée au Service loisirs et culture en mai 2016 suite au départ à la retraite annoncé de madame Carole Royer;

Attendu que cette entente est approuvée par Syndicat des employés cols blancs;

Attendu que Madame Claire Adam, a manifesté par écrit, son désir d'occuper le poste de secrétaire affectée au Service loisirs et culture qui sera vacant en mai 2016;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

Que madame Claire Adam soit affectée au poste de secrétaire au Service loisirs et culture et ce, sans tenir compte des modalités de supplantation décrites à l'article 17.02. ni des dispositions d'affichage d'emploi tel que stipulé à l'article 16, cela en accord avec le Syndicat.

Que la Ville sursoit à l'application de la résolution no. 2014-04-199 à l'effet de reclasser ce poste à la fonction de commis de bureau, tant que madame Claire Adam l'occupera.

Que le conseil municipal accepte l'entente selon les modalités entendues et autorise la directrice générale adjointe à signer une entente à cet effet.

Adoptée

**6.1 Dépôt des listes des paiements effectués à l'égard des dépenses préautorisées pour les activités financières et les activités d'investissement pour la période du 3 février au 1<sup>er</sup> mars 2016**

Pour les activités de fonctionnement et d'investissement, le total des chèques portant les numéros 87660 à 87739 inclusivement s'élève à 1 919 214,76 \$.



Le total des salaires aux employés municipaux et les élus municipaux pour la même période s'élève à 366 426,57 \$ et les versements sont effectués par dépôts directs. Les remboursements de dépenses aux employés représentent 2 849,67 \$.

Enfin, le paiement des déductions à la source pour la même période s'élève à 236 803,29 \$ et les versements sont payés directement par Internet sur le site des caisses Desjardins.

Tous ces paiements sont tirés sur le compte 71000 à la Caisse populaire du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : Selon les listes soumises  
Certificat de la trésorière : 2016-035

2016-03-090

**6.2 Approbation des paiements à effectuer à l'égard des comptes à payer pour les activités financières au 1<sup>er</sup> mars 2016**

Considérant la liste soumise par la trésorière pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au 1<sup>er</sup> mars 2016 relativement à des dépenses imputables à des activités de fonctionnement et d'investissement, totalisant une somme de 879 944,69 \$ et autorise la trésorière à émettre les chèques portant les numéros 87740 à 87942 inclusivement, tirés du compte 71000 à la Caisse populaire du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : selon la liste soumise  
Certificat de la trésorière : 2016-036

Adoptée

**6.3 Dépôt par le directeur général de la liste des amendements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2016**

Conformément à l'article 5 du *règlement 2011-1202 concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses*, le directeur général dépose la liste des amendements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2016.

**6.4 Dépôt du rapport de la direction générale sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$)**

Le directeur général, monsieur Jacques Beauregard, dépose à la présente assemblée le rapport sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$), se terminant le 29 février 2016.

2016-03-091

**6.5 Mise en œuvre et acquisition des projets informatiques prévus au plan triennal des dépenses en immobilisations 2016 pour un montant de 48 500 \$**

Considérant que les projets informatiques suivants sont inscrits au plan triennal des dépenses en immobilisations pour 2016, sous les numéros de projets suivants :

Projet 16-IF-01 : Changement ASA pour FortiGate 100D => 15 000 \$  
Projet 16-IF-02 : Licences Windows 2008-2012 => 15 000 \$

Projet 16-IF-04 : Monitoring BLESK / Gestion des alertes => 10 000 \$  
Projet 16-IF-05 : Disques pour rehaussement des sauvegardes => 8 500 \$

Considérant que les projets informatiques ont été présentés et approuvés au comité finances-informatique;

Considérant que l'ensemble des projets totalisant 48 500 \$, sont financés par le fonds de roulement et que la période de remboursement, soit de dix ans, conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement et sujet à la limite fixée par l'article 569, paragraphe 2, de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la mise en œuvre et la dépense des projets informatiques 16-IF-01, 16-IF-02, 16-IF-04, 16-IF-05 tels qu'inscrits au plan triennal des dépenses en immobilisations 2016.

Poste budgétaire : 22-130-00-726  
Certificat de la trésorière : 2016-037

Adoptée

2016-03-092

**6.6 Mise en place d'une solution de gestion d'un service intégré des imprimantes de la firme GDM-XEROX au montant mensuel estimé de 879 \$, incluant les taxes**

Considérant que cette firme offre un support de fournitures, d'encre, de pièces et réparations sur toutes les petites imprimantes dans les bâtiments de la Ville (autres que les centres multiservices de photocopieurs);

Considérant qu'une analyse des impressions a été effectuée sur une période de 4 mois;

Considérant que ce service est flexible, sans engagement minimum et que des économies d'environ 2 800 \$ sont anticipés sur un an sur les consommables et l'entretien;

Considérant qu'une évaluation financière sera effectuée afin de constater les dites économies prévues;

Considérant que cette solution a été présentée et approuvée au comité finances-informatique;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la mise en place de la solution de gestion d'un service intégré des imprimantes par la firme GDM-XEROX au montant de 879 \$ / mois taxes incluses.

Poste budgétaire : 02-132-00-517  
Certificat de la trésorière : 2016-038

Adoptée

2016-03-093

**6.7 Paiement des honoraires professionnels au Groupe Conseil Novo SST inc. d'une somme de 18 840,46 \$ dans le dossier de Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail**

Attendu que la résolution 2010-09-651 autorise l'adhésion de la Ville à une mutuelle de prévention dans le but d'effectuer des économies à la cotisation payable à la Commission de la santé et sécurité du travail;

Attendu que cette mutuelle est gérée moyennant des honoraires détaillés dans le rapport de recommandation de l'adhésion;

Attendu que les sommes budgétaires requises ont été prévues au budget d'opération 2016 du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le paiement des honoraires annuels de 18 840,46 \$, taxes incluses, à Groupe Conseil Novo SST inc. (facture MPN1601629).

Poste budgétaire : 02-161-00-416  
Certificat de la trésorière : 2016-039

Adoptée

**7.1 Consultation publique concernant une dérogation mineure au 1123, rue Cartier – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme**

Le maire suppléant, monsieur Richard Tetreault, invite les personnes et organismes présents à donner leur avis concernant une dérogation mineure au 1123, rue Cartier – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme.

Deux personnes s'informent sur cette demande de dérogation mineure.

2016-03-094

**7.2 Demande de dérogation mineure au 1123, rue Cartier – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Considérant la demande de révision, formulée par l'entreprise 120043 Canada inc., propriétaire de l'habitation multifamiliale au 1123, rue Cartier, lot 2 044 350, visant à octroyer une dérogation mineure afin de permettre ce qui suit :

- Aménager quatre (4) cases de stationnement dans la marge de recul et la cour avant de l'immeuble, perpendiculaires à la rue Cartier alors que l'article 7.10.4.e) du règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly permet les cases de stationnement uniquement dans la cour latérale ou arrière;
- Réaliser une allée d'accès, depuis la rue Cartier conduisant à l'aire de stationnement dans la cour arrière, d'une largeur de 4 m (13,12 pi.) plutôt que 6 m (19,68 pi.) tel que prescrit à l'article 7.10.5.e)1.b) du règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly;
- Permettre une allée d'accès à moins de 1 m (3,28 pi.) d'une ligne de propriété alors qu'une distance minimale de 1 m est prescrite à l'article 7.10.5.e)3 du règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly;
- Réduire la bande de verdure à moins de 1 m le long du mur latéral gauche alors que l'article 7.11.3 du règlement de zonage de la Ville de Chambly exige la réalisation d'une bande végétale d'au moins 1 m en périphérie du bâtiment;

Considérant que les habitations multifamiliales, aux 1113 et 1123, rue Cartier furent construites simultanément, en 1983, en aménageant dans la cour arrière un stationnement commun, accessible par la rue Barré, totalisant 21 cases de stationnement, conformes au règlement de zonage no.59 en vigueur qui exigeait une

case par unité de logement;

Considérant qu'à l'appui de sa demande de révision, le requérant soutient qu'aucune servitude d'accès n'aurait été signée au moment de la construction des deux immeubles pour l'accès commun à l'aire de stationnement à partir de la rue Barré; n'ayant plus d'accès à son aire de stationnement, il n'a d'autre choix que de réaliser une nouvelle allée d'accès sur sa propriété dans la cour latérale gauche, à partir de la rue Cartier;

Considérant que le requérant réitère que les quatre cases de stationnement supplémentaires, proposées dans la marge de recul de la rue Cartier, permettront d'obtenir un ratio de 2 cases par unité d'habitation;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation négative, le 19 janvier 2015, à une demande de dérogation mineure ayant pour objet d'aménager sept cases de stationnement dans la marge de recul, perpendiculaires à la rue Cartier, pour les motifs suivants :

- Le remplacement des grandes surfaces gazonnées et des arbres matures dans la cour avant va à l'encontre des objectifs d'amélioration de la qualité de nos milieux de vie favorisant la présence de végétaux et d'arbres;

- Les sept cases proposées donnant directement sur la voie publique peuvent entraîner des situations conflictuelles à l'égard des piétons et des automobilistes de la rue Cartier;

Considérant que le plan projet d'implantation du stationnement préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, le 18 août 2015, propose la réalisation d'une allée d'accès à partir de la rue Cartier et quatre cases de stationnement dans la marge de recul perpendiculaires à la rue Cartier, une proposition qui requiert d'abattre deux grands feuillus, en plus de minéraliser la cour avant et une partie de l'emprise de la voie publique;

Considérant que cette obligation d'aménager une allée de circulation sur le côté gauche de l'immeuble permet un réaménagement des cases proposées dans la marge recul, afin qu'elles soient perpendiculaires à l'allée plutôt qu'à la voie publique, éliminant les sources de conflit potentiel avec les piétons, réduisant les surfaces minérales en plus d'éviter d'abattre deux arbres feuillus matures dans la marge de recul de la rue Cartier;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme estime que la présente demande de dérogation mineure rencontre l'ensemble des conditions prescrites au règlement 2010-1185 permettant d'octroyer une dérogation mineure;

Considérant le litige civil relatif aux 1113 et 1123, rue Cartier;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure du 1123, rue Cartier.

Adoptée

2016-03-095

**7.3 Projet de rénovation résidentielle, habitation multifamiliale aux 287-291, rue Saint-Joseph (PIIA) selon la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme**

Considérant que l'habitation multifamiliale aux 287-291, rue Saint-Joseph est située dans un secteur soumis au dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que cette habitation, érigée en 1947 ne fait pas partie de l'inventaire des

bâtiments à caractère patrimonial;

Considérant les caractéristiques du projet de rénovation aux 287-291, rue Saint-Joseph, à savoir :

#### Revêtement extérieur

- Remplacer le bardeau d'asphalte de la toiture par un nouveau bardeau d'asphalte;
- Remplacer le déclin de composite de bois en façade principale et le déclin de vinyle sur les élévations latérales et arrière par une maçonnerie de brique de couleur rouge, similaire à celle du triplex adjacent, prolonger le revêtement de maçonnerie de brique, par-dessus le mur de fondation existant, d'environ 60 cm;
- Refaire l'isolation sur l'ensemble des murs.

#### Portes et fenêtres

- Remplacer les fenêtres à guillotine, à manivelle et coulissantes (sous-sol) sur tout le bâtiment par des fenêtres fixes, coulissantes (au sous-sol) ou à manivelle, en PVC, de couleur blanche; les dimensions des ouvertures demeurent inchangées;
- Remplacer les portes d'acier avec vitrage par de nouvelles portes d'acier vitrées.

#### Balcons et escaliers extérieurs

- Démanteler les balcons avant, au rez-de-chaussée et à l'étage, les garde-corps, les colonnes métalliques ainsi que l'escalier métallique extérieur conduisant au 2<sup>e</sup> étage. Construire de nouveaux balcons en conservant les mêmes dimensions avec de nouvelles colonnes d'aluminium et des garde-corps métalliques;
- Démanteler les balcons arrière, au rez-de-chaussée et à l'étage. Élargir le balcon du 2<sup>e</sup> étage. Garde-corps métallique;
- Réaliser un escalier extérieur en métal conduisant au 2<sup>e</sup> étage.

Considérant que les interventions proposées ajoutent de la qualité à ce bâtiment locatif, notamment le remplacement du déclin de composite de bois et de vinyle par de la maçonnerie de brique et le démantèlement de l'escalier métallique conduisant au 2<sup>e</sup> étage;

Considérant que le projet de rénovation de l'enveloppe extérieure respecte les objectifs et les critères de l'article 11.1.2 du règlement 93-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables aux autres zones résidentielles des vieux quartiers;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le projet de rénovation de l'habitation multifamiliale aux 287-291, rue Saint-Joseph tel que soumis aux plans d'architecture intitulés : Revêtement de brique, 287, St-Joseph Chambly, datés de février 2016, feuilles 1 de 4 à 4 de 4. Le tout, selon la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme. Le projet de rénovation doit satisfaire aux autres exigences de la réglementation municipale.

Adoptée

2016-03-096

#### **7.4 Acquisition du module multimédia de PG Solutions pour la gestion des fichiers numériques du rôle financier**

Attendu que le Service de la planification et du développement du territoire a identifié le besoin d'acquérir le module multimédia de PG Solutions afin de permettre la gestion

des fichiers numériques du rôle foncier;

Attendu que ce projet capitalisable est inscrit au programme triennal d'immobilisation 2016 : 16-IF-06 : Logiciel multimédia-gestion des photos du rôle – financement : Fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve l'acquisition du module multimédia de PG Solutions afin de permettre la gestion des fichiers numériques du rôle foncier au montant de 10 561,60 \$, taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et que la période de remboursement soit de cinq ans, conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement et sujet à la limite fixée par l'article 569, paragraphe 2, de la *Loi sur les cités et villes*.

Poste budgétaire : 22-130-00-726  
Certificat de la trésorière : 2016-040

Adoptée

2016-03-097

**7.5 Cession d'une partie des rues Bernadette-Laflamme, Jean-Casgrain et Henri-Blaquière, d'un passage piétonnier ainsi que les lots constituant le bassin de rétention des eaux pluviales du secteur 7C**

Attendu que suite à l'installation des infrastructures de la phase 1, les entreprises 9159-4879 Québec inc. et Développement de terrains Shatony inc. doivent céder à la Ville une partie des rues Bernadette-Laflamme, Jean-Casgrain et Henri-Blaquière ainsi que le passage piétonnier de la rue Henri-Blaquière;

Attendu que l'entreprise 9159-4879 Québec inc. doit céder les lots constituant le bassin de rétention des eaux pluviales du secteur 7C;

Attendu la recommandation du Service technique et environnement à l'effet que les infrastructures et la fondation des rues à être cédées sont conformes aux normes municipales;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte la cession gratuite, par les entreprises 9159-4879 Québec inc. et Développement de terrains Shatony inc. des lots 5 578 240, 5 607 257 et 5 644 580 étant une partie de la rue Bernadette-Laflamme, des lots 5 578 176 et 5 742 655, étant une partie de la rue Jean-Casgrain, des lots 5 578 214 et 5 599 034, étant une partie de la rue Henri-Blaquière, du lot 5 599 023, étant une partie du passage piétonnier de la rue Henri-Blaquière, des lots 5 578 245, 5 578 145 et 5 796 886, étant les bassins de rétention des eaux pluviales du secteur 7C.

Tous les honoraires professionnels et les frais pour procéder à cette transaction sont à la charge du cédant.

Le maire et la greffière, ou leur remplaçant, sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente.

Adoptée

2016-03-098

**8.1 Autoriser le soutien technique d'une valeur de 13 088 \$ à la Société canadienne du cancer pour la réalisation du Relais pour la vie qui se tiendra les 3 et 4 juin 2016, au parc Robert-Lebel**

Attendu que la Société canadienne du cancer a déposé à la Ville de Chambly une demande pour la tenue du Relais pour la vie, les 3 et 4 juin 2016, au parc Robert-Lebel;

Attendu que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture, à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme;

Attendu que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la Société canadienne du cancer à réaliser le Relais pour la vie, les 3 et 4 juin 2016, au parc Robert-Lebel, et accepte de soutenir et de s'associer à cet événement en équipements et en personnel, le tout représentant une valeur de 13 088 \$.

Adoptée

2016-03-099

**8.2 Autoriser le soutien technique d'une valeur de 7 543 \$ à l'Association Le Trifort de Chambly pour la tenue de l'événement Course Fort Chambly 5 km, 10 km, 2,5 km et 1 km familial, qui se tiendra le 1<sup>er</sup> mai 2016**

Attendu que le Service loisirs et culture collabore avec l'Association Le Trifort de Chambly pour tenir des courses à pied de 1 km chronométré, 2,5 km, 5 km, 10 km et de 15 km sur le territoire de la Ville de Chambly;

Attendu que le Service loisirs et culture, dans le cadre de cet événement, ajoute la tenue d'une course familiale de 1 km, souligne la journée nationale de l'activité physique et fait la promotion des saines habitudes de vie;

Attendu que ces courses font partie intégrante d'un circuit provincial de course et qu'elles sont sanctionnées par la Fédération d'athlétisme du Québec;

Attendu que l'Association Le Trifort de Chambly demande d'utiliser le Parc des Cascades, une partie de l'avenue Bourgogne, la rue De Richelieu, la rue du Parc, le stationnement et le chalet du Parc De la Commune;

Attendu que l'Association Le Trifort de Chambly demande un soutien en équipements et en personnel à la Ville de Chambly pour la réalisation de cet événement;

Attendu que la nature de cet événement correspond aux objectifs du Service loisirs et culture de promouvoir l'activité physique, le sport et la santé;

Attendu que cette subvention est conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

Attendu la recommandation du Service des loisirs et culture d'autoriser et de soutenir

cet événement et de signer un protocole d'entente avec l'Association Le Trifort de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Guay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise sur son territoire la tenue, dimanche le 1<sup>er</sup> mai 2016, des courses à pied de 1 km chronométré, 2,5 km, 5 km, 10 Km, 15 km et du 1 km familial organisées par l'Association Le Trifort de Chambly en collaboration avec la Ville de Chambly et accepte de soutenir et de s'associer à cet événement en équipements et en personnel, le tout d'une valeur de 7 543 \$.

Adoptée

2016-03-100

**8.3 Aide financière de 600 \$ à la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly, pour la présentation de deux conférences historiques, dans le cadre d'une programmation, conjointe avec le lieu historique national du Fort-Chambly, soit le symposium Artistes sur le champ – Fête de Saint-Louis et les Journées de la culture 2016**

Attendu que ce projet non capitalisable est inscrit aux projets spéciaux 2016 :

16-LC-56 : Partenariat avec Société d'histoire pour conférence

Financement : Réserve conseil pour projets spéciaux

Attendu que la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly désire répéter l'expérience de conférences grand public suite aux succès obtenus en 2015, en les greffant à des activités de notre programmation;

Attendu que le lieu historique national du Fort-Chambly offre gratuitement de les accueillir en étant partenaire dans la présentation d'activités conjointes : symposium Artistes sur le champ - Fête de Saint-Louis et les Journées de la culture 2016;

Attendu que cette aide financière est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu, par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie à la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly une aide financière de 600 \$, pour la présentation de deux conférences historiques dans le cadre d'une programmation conjointe avec le lieu historique national du Fort-Chambly, soit le symposium Artistes sur le champ - Fête de Saint-Louis et les Journées de la culture 2016.

Que le conseil municipal autorise un virement de 600 \$ à même la réserve pour projets spéciaux non capitalisable 2016 vers les postes 02-735-35-978 au montant de 600 \$.

Poste budgétaire : 02-111-00-995

Certificat de la trésorière : 2016-041

Adoptée

2016-03-101

**8.4 Achat d'un bateau d'assistance au plus bas soumissionnaire conforme, soit**



**à AIRSOLID inc., au montant de 13 797 \$, taxes incluses, pour les opérations du Centre nautique**

Attendu que ce projet capitalisable est inscrit au programme triennal d'immobilisation 2016 :

16-LC-04 : Ajout d'un bateau de secours au centre nautique

Financement : fonds de roulement;

Attendu que des demandes de prix ont été effectuées auprès de trois fournisseurs concernant l'achat d'un bateau démonstrateur correspondant aux besoins identifiés;

Attendu que la meilleure offre disponible sur le marché proposé par AIRSOLID inc. est un bateau démonstrateur ayant une garantie de cinq ans sur la coque et les flotteurs et six ans sur le moteur :

AIRSOLID inc. : 13 797 \$

Aqua Services : 19 730 \$

Naviclub : 25 246 \$

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'acquisition d'un bateau d'assistance pour le Centre nautique Gervais-Désourdy au montant de 13 797 \$, taxes incluses, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à AIRSOLID inc.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et que la période de remboursement soit de cinq ans, conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement et sujet à la limite fixée par l'article 569, paragraphe 2, de la *Loi sur les cités et villes*.

Poste budgétaire : 22-230-00-725

Certificat de la trésorière : 2016-042

Adoptée

2016-03-102

**8.5 Octroi du contrat de la planification, l'organisation, la coordination et l'animation du camp spécialisé « soccer » au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Club de soccer mineur de Chambly au coût maximal de 38 500 \$, exonéré de taxes, pour la saison estivale 2016**

Attendu que, suite à l'ouverture de l'appel d'offres sur invitation numéro LO2016-02 pour le contrat visant la planification, l'organisation, la coordination et l'animation du camp spécialisé « soccer » de la saison estivale 2016, le 8 février 2016, une (1) soumission a été reçue avec le résultat suivant :

Club de soccer mineur de Chambly : 38 500 \$ (exonéré de taxes) conforme

Association de soccer Richelieu-Yamaska : pas soumissionné

Association de soccer Richelieu-Bonsecours : pas soumissionné

Association de soccer carignanoise : pas soumissionné

Celtix Haut-Richelieu : pas soumissionné

Attendu que, suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service des loisirs et de la culture, monsieur Serge Poulin, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Club de soccer mineur de Chambly, pour un total maximal de 38 500 \$, exonéré de taxes, pour l'année 2016;

Attendu que le coût de ce service est entièrement autofinancé par les revenus des inscriptions;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat visant la planification, l'organisation, la coordination et l'animation du camp spécialisé « soccer » de la saison estivale 2016 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Club de soccer mineur de Chambly, au coût maximal de 38 500 \$, exonéré de taxes.

Poste budgétaire : 02-725-55-499

Certificat de la trésorière : 2016-043

Adoptée

2016-03-103

**8.6 Autorisation d'organiser le tournoi de tennis de la finale régionale Rive-Sud des Jeux du Québec 2016, qui auront lieu du 29 juin au 3 juillet 2016, au parc des Patriotes, pour une somme maximale de 2 000 \$**

Attendu que la Ville de Chambly recherchait un partenaire afin d'organiser un tournoi de tennis pour la clientèle jeunesse;

Attendu que le fournisseur de services du programme tennis à Chambly, l'école de tennis Quarante zéro, possède l'expertise pour organiser ce dit tournoi;

Attendu que ce projet non-capitalisable est inscrit aux projets spéciaux 2016 :

16-LC-58 : Tournoi de tennis Jeux du Québec 2016

Financement : réserve conseil pour projet spéciaux;

Attendu que les frais engendrés par l'organisation du tournoi sont de 2 000 \$, soit 1 500 \$ à l'école de tennis quarante zéro et 500 \$ pour la production des visuels;

Attendu que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture, à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme Quarante zéro;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Guay

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise pour un montant maximal de 2 000 \$ l'organisation de la finale régionale Rive-sud de tennis des Jeux du Québec et mandate monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture, à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme Quarante zéro.

Que le conseil municipal autorise un virement de 2 000 \$ à même la réserve pour projets spéciaux non capitalisable 2016 vers les postes 02-725-65-499 au montant de 1500 \$ et 02-725-70-643 au montant 500 \$.

Poste budgétaire : 02-111-00-995

Certificat de la trésorière : 2016-044

Adoptée

2016-03-104

**8.7 Ventes publiques de livres usagés à la place de la Seigneurie, le samedi 14 mai 2016, au profit de la Clinique du Bassin de Chambly, et le samedi 10 septembre 2016, au profit du corps de cadets 2793 Chambly**

Attendu que la bibliothèque municipale procèdera à deux ventes publiques de livres usagés qui se tiendront respectivement le samedi 14 mai 2016 et le samedi 10 septembre 2016, de 10 h à 14 h, à la place de la Seigneurie ou en cas de pluie à l'école secondaire;

Attendu que les profits de la vente de livres usagés de la bibliothèque seront versés le samedi 14 mai 2016 au profit de la Clinique du Bassin de Chambly et celle du samedi 10 septembre 2016 au profit du corps de cadets 2793 Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal désigne, pour l'année 2016, les organismes bénéficiaires des profits de la vente de livres usagés; celle du 14 mai à la Clinique jeunesse du Bassin du Chambly et celle du 10 septembre au Corps de cadets 2793 Chambly en échange de leur contribution volontaire pour la réalisation de cet événement à la place de la Seigneurie ou en cas de pluie à l'école secondaire.

Adoptée

2016-03-105

**8.8 Octroi d'une aide financière de 500 \$ à Ainsi soit-elle, Centre de femmes pour la tenue d'un brunch-conférence dans le cadre de la Journée internationale de la femme le 9 mars 2016**

Attendu que l'organisme *Ainsi soit-elle, Centre de femmes* demande l'aide de la Ville de Chambly afin de les supporter financièrement pour la tenue d'un brunch-conférence dans le cadre de la Journée internationale de la femme le 9 mars 2016;

Attendu que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Guay

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie une aide financière de 500 \$ à *Ainsi soit-elle, Centre de femmes* afin de les supporter financièrement pour la tenue d'un brunch-conférence dans le cadre de la Journée internationale de la femme le 9 mars 2016.

Que l'approbation budgétaire soit prélevée à même le budget 2016, au poste subventions et dons – organismes communautaires 02-721-80-975.

Poste budgétaire : 02-721-80-975  
Certificat de la trésorière : 2016-045

Adoptée

2016-03-106

**8.9 Octroi d'une aide financière de 1 800 \$ à l'Association de hockey mineur de Chambly pour la tenue de l'échange Chambly/Revere, les 19 et 20 mars 2016, au centre sportif Robert-Lebel**

Attendu que l'Association de hockey mineur de Chambly est responsable de l'organisation du 43<sup>e</sup> échange Chambly/Revere qui se tiendra les 19 et 20 mars 2016;

Attendu que le comité organisateur de l'échange Chambly/Revere demande à la Ville une aide financière, comme les années antérieures, au montant de 1 800 \$;

Attendu que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie une aide financière de 1800 \$ à l'Association de hockey mineur de Chambly, laquelle contribuera à défrayer certains coûts reliés à l'organisation du 43<sup>e</sup> échange Chambly/Revere qui se tiendra les 19 et 20 mars 2016 au centre Sportif Robert-Lebel.

Poste budgétaire : 02-721-10-975  
Certificat de la trésorière : 2016-046

Adoptée

2016-03-107

**8.10 Octroi du contrat au Café-théâtre de Chambly pour la réalisation d'animations en arts de la scène dans le cadre des Fêtes de quartiers 2016, pour un montant de 4 700 \$**

Attendu que le Café-théâtre de Chambly est un OBNL local et qu'il est le seul fournisseur sur notre territoire;

Attendu que la Ville de Chambly et le Café-théâtre de Chambly ont convenu d'un projet d'entente pour une offre de services pour les Fêtes de quartiers 2016, pour un montant de 4 700 \$;

Attendu que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture, à signer pour et au nom de la Ville de Chambly le protocole d'entente avec l'organisme;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie au Café-théâtre de Chambly le contrat visant la réalisation d'animations en arts de la scène dans le cadre des Fêtes de quartiers 2016, pour un montant de 4700 \$.

Que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture, à signer pour et au nom de la Ville de Chambly le protocole d'entente avec l'organisme.

Poste budgétaire : 02-731-40-499  
Certificat de la trésorière : 2016-047

Adoptée

2016-03-108

**8.11 Achat de trois défibrillateurs au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Gestion Paramédical, au montant total de 6 314,22 \$, taxes incluses**

Attendu que ce projet non-capitalisable est inscrit aux projets spéciaux 2016 :

15-LC-68 : Achat de trois défibrillateurs  
Financement : réserve conseil pour projet spéciaux;

Attendu que suite à la demande de prix pour la fourniture de trois défibrillateurs, deux soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

Gestion Paramédical : 6 314,22 \$  
Tenaquip : 6 547,74 \$

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'achat de trois défibrillateurs au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Gestion Paramédical au montant de 6 314,22 \$, taxes incluses, et qu'il autorise un virement à même la réserve pour projet non capitalisable vers les postes 02-725-30-643 et 02-724-90-698.

Postes budgétaires : 02-725-30-643 et 02-724-90-698  
Certificat de la trésorière : 2016-048

Adoptée

2016-03-109

**8.12 Autorisation du dépôt d'une demande de subvention au Mouvement national des Québécois et Québécoises pour la présentation de la Fête nationale à Chambly**

Attendu que la municipalité est admissible à l'octroi d'une subvention, à condition de respecter une série d'exigences dont le thème annuel, un hommage au drapeau fleurdelisé, un discours patriotique, un pavoisement en bleu, blanc et jaune;

Attendu que le budget alloué pour la Fête nationale, bonifié par cette subvention, permettrait de présenter des activités plus diversifiées et de présenter des spectacles de meilleure qualité;

Attendu que le montant alloué peut atteindre 5 000 \$ sans toutefois excéder 75 % des dépenses admissibles;

Attendu qu'une résolution doit accompagner la demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Mouvement national des Québécois et Québécoises pour la présentation de la Fête nationale, le 24 juin 2016, à Chambly.

Que le directeur du Service loisirs et culture, monsieur Serge Poulin, soit autorisé à signer les documents relatifs à cette demande pour et au nom de la Ville de Chambly.

Adoptée

2016-03-110

**8.13 Réalisation d'une rampe d'accès pour le bateau Chambly 1 pour une somme de 1 500 \$**

Attendu que le Service des loisirs et la culture a identifié le besoin d'acquérir une rampe d'accès pour le bateau Chambly 1;

Attendu que ce projet non capitalisable est inscrit aux projets spéciaux 2016 :

16-LC-59 : Rampe d'accès pour le bateau Chambly 1

Financement : Réserve conseil pour projets spéciaux;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le Service loisirs et culture à réaliser en régie interne une rampe d'accès pour le bateau le Chambly 1 pour une somme maximale de 1 500 \$ et qu'il autorise un virement à même la réserve pour projet non capitalisable vers le poste 02-724-90-526.

Poste budgétaire : 02-111-00-995

Certificat de la trésorière : 2016-049

Adoptée

2016-03-111

**8.14 Mise en conformité, selon le Code de construction du Québec, des installations électriques dans les parcs Georges-Pépin, Duvernay, place de la Seigneurie, des Cascades, Laurent-Blanchard et Sainte-Marie**

Attendu que ce projet non-capitalisable est inscrit aux projets spéciaux 2016 :

16-LC-67 : Mise aux normes des installations électriques dans les parcs

Financement : réserve conseil pour projet spéciaux;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve la mise en conformité selon le *Code de construction du Québec* des installations électriques dans les parcs Georges-Pépin, Duvernay, place de la Seigneurie, des Cascades, Laurent-Blanchard et Sainte-Marie pour une somme maximale de 4 500 \$ et qu'il autorise un virement à même la réserve pour projet non capitalisable vers le poste 02-725-30-523.

Poste budgétaire : 02-111-00-995

Certificat de la trésorière : 2016-050

Adoptée

2016-03-112

**8.15 Octroi d'une aide financière de 45 000 \$ à l'organisme Gymbly inc. pour l'année 2016**

Attendu que l'organisme Gymbly inc. demande depuis une vingtaine d'années une aide financière annuelle à la Ville pour la tenue de ses activités qui regroupent 420 gymnastes de 4 à 18 ans;

Attendu que l'organisme Gymbly inc. a déposé ses états financiers au Service loisirs et culture;

Attendu que l'organisme a renouvelé le bail pour l'utilisation de leurs locaux jusqu'en août 2016 et que de plus l'organisme procède à des améliorations continues de leurs installations et de leurs équipements;

Attendu que l'approbation budgétaire soit prélevée au montant de 45 000 \$ au poste subvention et dons organismes 1-02-721-10-975;

Attendu qu'en vertu de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut accorder une aide financière à des organismes;

Attendu que cette subvention est conditionnelle au respect de la politique du service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie une aide financière au montant de 45 000 \$ au club de gymnastique Gymbly inc. pour l'année 2016.

Poste budgétaire : 02-721-10-975

Certificat de la trésorière : 2016-051

Adoptée

2016-03-113

**9.1 Octroi du contrat de nettoyage d'une partie du réseau d'égout pluvial pour l'année 2016 au montant de 40 000 \$ dans le cadre d'un appel d'offres public, à Groupe Deslandes Fortin**

Attendu que le Service des travaux publics a identifié le besoin de procéder au nettoyage d'une partie du réseau d'égout pluvial pour l'année 2016;

Attendu que ce projet non capitalisable est inscrit aux projets spéciaux 2016, sous :  
16-TP-51 : Nettoyage d'une partie du réseau d'égout pluvial pour le Service des travaux publics

Financement : Réserve conseil pour projets spéciaux;

Attendu que cette dépense s'inscrit au contrat du Groupe Deslandes Fortin, octroyé par la résolution 2015-02-076, au terme d'un appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve le nettoyage du réseau d'égout pluvial pour un montant maximal de 40 000 \$ pour l'année 2016, dans le cadre d'un appel d'offres publics octroyé à Groupe Deslandes Fortin sous la résolution 2015-02-076.

Poste budgétaire : 02-111-00-995

Certificat de la trésorière : 2016-052

Adoptée

2016-03-114

**9.2 Acquisition de bacs à fleurs et des balises de sécurité au coût de 5 000 \$**

Attendu que le Service des travaux publics a identifié le besoin d'acquérir de nouveaux bacs à fleurs et des balises de sécurité pour la signalisation;

Attendu que ce projet non capitalisable est inscrit aux projets spéciaux 2016, sous :  
16-TP-50 : bacs à fleurs pour le Service des travaux publics  
Financement : Réserve fonds de voirie

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve l'acquisition, pour un montant total de 5 000 \$, de bacs à fleurs et des balises de sécurité pour mettre dans les rues comme moyens dissuasifs et ralentir la circulation.

Poste budgétaire : 02-351-00-643  
Certificat de la trésorière : 2016-053

Adoptée

2016-03-115

**10.1 Reconduction du protocole d'entente en vigueur pour l'année 2016 pour la récupération et la disposition des matériaux secs avec Conteneurs Rouville inc. pour un montant estimé à 49 000 \$**

Attendu que l'entreprise Conteneurs Rouville inc. offre, à la satisfaction de la Ville, le service de récupération et de disposition de matériaux secs pour les résidents de Chambly depuis l'entente intervenue avec la Ville en 2008;

Attendu que la Ville de Chambly souhaite continuer d'offrir le service pour ses résidents et que Conteneurs Rouville inc. adhère aux modalités de renouvellement du protocole d'entente avec la Ville;

Attendu que les principales modalités de l'entente 2016 se résument ainsi :

ITEMS	MODALITÉS
Lieu de disposition des matériaux	Conteneurs Rouville inc. 3200, boulevard Industriel Chambly
Période d'ouverture et horaire	À l'année, sauf les jours fériés Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h.
Date des journées subventionnées Disposition gratuite de tous les matériaux des listes A et B pour les citoyens et contribuables résidentiels.  Disposition gratuite des 3 premières verges cubes des matériaux des listes A et B pour les citoyens et contribuables résidentiels.	Premier samedi du mois de mai, entre 7 h et 15 h.  Troisième samedi du mois de mai, entre 7 h et 13 h. Premiers samedis des mois de juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre, entre 7 h et 13 h.
Émission de coupons Pour les citoyens et contribuables résidentiels ne pouvant se présenter les journées subventionnées pour la disposition gratuite des trois (3) premières verges cubes des matériaux des listes A et B.	<u>Émission du coupon au Service technique et environnement</u> à partir du 9 mai 2015 et échangeable chez Conteneurs Rouville inc. de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h, les mardis, mercredis et jeudis, du 10 mai au 11 novembre 2016. Un seul coupon valide par adresse résidentielle par année.



Tarifification chargée à la Ville pour les journées subventionnées selon la liste de matériaux acceptés	Liste A : Taux : 15,00 \$/v.c. + tx Gazon, feuilles, tourbe, résidus de jardins, terre et pierre Liste B : Taux : 21,50 \$/v.c. + tx Matériaux de construction tels bois, plastique, placoplâtre, vitre, brique, béton, branches et autres matériaux connexes. Liste C : aux frais du citoyen en tout temps Bardeaux de toiture d'asphalte Liste D : Taux : Gratuit Cuisinière, laveuse, sècheuse et réservoir à eau chaude, ainsi que les pneus sans jante et le métal.
Matériaux non acceptés	Béton de plus de 16 po de diamètre, bonbonne de propane, matelas, pneus avec jante, peinture, solvant, tous résidus domestiques dangereux et déchets liquides. Les appareils contenant des halocarbures (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, etc.) et les appareils électroniques (ordinateurs, téléviseurs, radio, etc.).
Comptabilisation des volumes au lieu de dépôt Lors des journées subventionnées, incluant les coupons.  En dehors des journées subventionnées	Le bilan des volumes sera remis après chaque journée au moment de la présentation de la facture.  Le bilan annuel sera remis en fin d'année aux fins d'évaluation de la performance environnementale à la Ville de Chambly
Modes de paiement	Comptant et cartes de débit et de crédit.
Durée de l'entente	Un an et reconduite automatiquement selon les mêmes termes et conditions, à moins d'un avis écrit.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal mandate le maire et la greffière à signer le protocole d'entente pour la récupération et la disposition des matériaux secs chez Conteneurs Rouville inc. selon les modalités citées ci-dessus.

Poste budgétaire : 02-453-00-446  
Certificat de la trésorière : 2016-054

Adoptée

2016-03-116

**10.2 Reconduction du protocole d'entente en vigueur pour l'année 2016 avec Véolia ES Canada Services Industriels inc. pour la disposition des résidus domestiques dangereux au montant estimé de 32 000 \$**

Attendu que l'entreprise Veolia ES Canada Services Industriels inc. offre, à la satisfaction de la Ville, le service de disposition des résidus domestiques dangereux pour les citoyens de Chambly depuis l'entente intervenue avec la Ville en 2008;

Attendu que la Ville de Chambly désire continuer d'offrir ce service pour ses citoyens et que Veolia ES Canada Services Industriels inc. adhère aux modalités de

renouvellement du protocole d'entente avec la Ville;

Attendu que les principales modalités de l'entente 2016 se résument ainsi :

<b>Coûts d'opération de la collecte du premier samedi de mai : 2 476,85 \$ Surcharge énergie : 10 % Assurance environnementale : 4 %</b>		
Taux de disposition applicable par catégorie de matière	Prix unitaire	Unité
Acides	2,52 \$	Kg
Aérosols	1,09 \$	Kg
Ballast sans BPC	5,50 \$	Kg
Bases	2,52 \$	Kg
Batteries (acide/plomb)	0,22 \$	Kg
Bonbonne d'oxygène	159,14 \$	Cylindre
Bonbonne de propane	0,22 \$	Kg
Détecteur de fumée	1,38 \$	Kg
Extincteur	39,27 \$	Bidon
Huiles	-	-
Lampe au mercure ou sodium	5,47 \$	Unité
Lampe fluo compacte	0,65 \$	Unité
Lampe incandescente	0,55 \$	Unité
Lampe UV	6,56 \$	Unité
Liquides et solides organiques	1,38 \$	Kg
Médicaments	1,38 \$	Kg
Mercure	55,00 \$	Kg
Oxydants	3,03 \$	Kg
Peinture	-	-
Pesticides	3,61 \$	Kg
Piles	1,75 \$	Kg
Réactifs	105,30 \$	Kg
Solvants	-	-
Tube fluorescent intact	-	Pied linéaire
<b>Matériaux non acceptés</b>		
Appareils électroniques (ordinateur, téléviseur, radio, etc.)		
Produits industriels et commerciaux (ex. : baril d'huile)		
Tout produit autre que ceux inscrits dans la liste ci-dessus.		

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal mandate le maire et la greffière à signer le protocole d'entente

2016 pour la disposition des résidus domestiques dangereux chez Veolia ES Canada Services Industriels inc. selon les modalités citées ci-dessus.

Poste budgétaire : 02-452-90-447

Certificat de la trésorière :

Adoptée

2016-03-117

**10.3 Réaménagement de l'intersection de la route 112 et du boulevard Fréchette au montant de 690 000 \$ – Engagement de la Ville envers le Ministère des transports du Québec (MTQ) de remettre en état tous les éléments des feux de circulation, boucle de détection, le tout comme à leur état actuel**

Attendu que ce projet capitalisable est inscrit au programme triennal d'immobilisation 2016 : 16-ST-01 (réaménagement de l'intersection de la route 112 et du boulevard Fréchette) – Financement : fonds de voirie;

Attendu que la Ville souhaite réaménager l'intersection de la route 112 et le boulevard Fréchette afin d'améliorer la circulation;

Attendu que certains travaux seront sur l'emprise du Ministère des transports du Québec;

Attendu que la Ville devra déplacer des feux de circulation et des boucles de détection appartenant au Ministère des transports du Québec;

Attendu la demande d'engagement joint au soutien des présentes;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal s'engage à défrayer tous les coûts du projet de réaménagement de l'intersection de la route 112 et du boulevard Fréchette et de remettre en état tous les éléments des feux de circulation, boucle de détection, le tout comme à leur état actuel.

Poste budgétaire : 22-311-00-411

Certificat de la trésorière : 2016-056

Adoptée

2016-03-118

**11.1 Autorisation d'acheter le logiciel Target (Beeon solutions d'ICO Technologies) pour la gestion de la prévention et des opérations du Service d'incendie de Chambly au montant de 16 377,04 \$, taxes incluses**

Attendu que ce projet capitalisable est inscrit au programme triennal d'immobilisation 2016 : 15-IF-07 : Logiciel Target Incendies (pour prévention, formation, plan intervention) Financement : Fonds de roulement;

Attendu que le logiciel Target est compatible avec Emergensys et les différentes centrales 911 existantes;

Attendu que le logiciel Target est fonctionnel et mis à l'épreuve dans d'autres services d'incendie;

Attendu que le logiciel Target est le seul logiciel qui fonctionne au complet avec les tablettes Ipad qui sont déjà installées dans les véhicules du Service;

Attendu que le produit Target répond le plus aux besoins du Service d'incendie et est le plus convivial sur le marché;

Attendu qu'une demande de dérogation à la politique d'achats a été faite à la direction générale;

Attendu que le logiciel Target sera principalement utilisé par le Service de prévention incendie et qu'il y aura une économie substantielle au niveau de l'entrée de données d'ici 2 ans;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le Service d'incendie de Chambly à procéder à l'achat du logiciel Target (Beeon solutions d'ICO Technologies) pour la gestion de la prévention et des opérations du Service d'incendie de Chambly, au montant de 16 377,04 \$, taxes incluses.

Poste budgétaire : 22-220-00-726

Certificat de la trésorière : 2016-057

Adoptée

2016-03-119

**11.2 Autorisation du prêt du nouveau camion d'intervention numéro 226 pour l'exposition au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra à Gatineau, du 21 au 24 mai 2016, en échange d'un équipement équivalent par la firme Techno Feu (1200 degrés Camions) durant l'absence du camion de la Ville de Chambly**

Attendu que le nouveau camion d'intervention #226 du Service d'incendie se démarque par ses couleurs et son design graphique;

Attendu que ce camion est innovateur au niveau de ses opérations d'extinction et d'alimentation en eau;

Attendu que ce camion comporte des composantes très intéressantes qui améliorent l'efficacité des pompiers et leur sécurité lors des interventions;

Attendu que, pour toutes ces raisons, ce serait un privilège pour la Ville de Chambly ainsi que pour Techno Feu (1200 degrés Camions) de présenter ce camion aux leaders québécois du monde de l'incendie lors du congrès;

Attendu qu'un véhicule de remplacement sera fourni gratuitement au Service d'incendie de Chambly, par Techno Feu (1200 degrés Camions) pour une période couvrant les temps de congrès et de déplacement, soit du 21 au 24 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le prêt du nouveau camion d'intervention numéro 226 pour l'exposition au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra à Gatineau, du 21 au 24 mai 2016, en échange d'un équipement équivalent par la firme Techno Feu (1200 degrés Camions) durant l'absence du camion de la Ville de Chambly.

Adoptée

2016-03-120

**11.3 Abolition de fonction de lieutenant pompier syndiqué et création de quatre (4) capitaines cadres (niveau 1) à temps partiel et intégrer ces postes à la politique relative aux conditions générales de travail des employés cadres à temps partiel du Service incendie**

Attendu qu'un diagnostic a été fait au Service incendie à l'automne 2015;

Attendu que suite aux recommandations du directeur du Service incendie établissant que pour la saine gestion du Service et des opérations terrains, que la fonction de lieutenant soit abolie et que soit créé quatre (4) postes de capitaine, niveau 1, à titre de personnel cadre à temps partiel au sein de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal statue que la fonction de lieutenant syndiqué soit abolie.

Que le conseil municipal procède à la création de (4) postes à la fonction de capitaine, niveau 1, et qu'ils soient intégrés à la politique relative aux conditions générales de travail des employés cadres à temps partiel du Service incendie.

Adoptée

**12.1 Dépôt du rapport d'activités de la trésorière en vertu du chapitre XIII de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités pour l'exercice financier 2015**

Dépôt du rapport d'activité de la trésorière au conseil municipal pour l'exercice financier 2015, en vertu du chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2016-03-121

**12.2 Fin d'emploi d'une employée col blanc**

Considérant que l'employée numéro 1254 a refusé de par son comportement l'application de la convention collective à plusieurs reprises;

Considérant que l'employée numéro 1254 a refusé de se conformer aux directives de l'employeur;

Considérant que l'employée de par ses agissements, a manqué de loyauté envers l'employeur;

Considérant que le lien de confiance est irrémédiablement rompu;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède au congédiement de l'employée numéro 1254 à compter de la présente.

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :

Pour :  
Sandra Bolduc  
Serge Gélinas

Contre :  
Francine Guay

Marc Bouthillier  
Luc Ricard  
Jean Roy

Adoption sur division.

**2016-03-122**      **12.3 Avis de motion – Règlement numéro 2016-1330 modifiant le règlement sur la circulation 83-327 afin d’interdire en tout temps le stationnement sur le boulevard Fréchette entre l’avenue Bourgogne et la rue Patrick-Farrar des deux côtés**

Avis est par les présentes donné par M. le conseiller Marc Bouthillier, qu’à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement numéro 2016-1330 modifiant le règlement sur la circulation 83-327 afin d’interdire en tout temps le stationnement sur le boulevard Fréchette entre l’avenue Bourgogne et la rue Patrick-Farrar des deux côtés.

**2016-03-123**      **12.4 Octroi du contrat des services professionnels pour l’élaboration des plans et devis des travaux d’agrandissement de la caserne, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Vincent Leclerc Architecte inc. au coût de 32 193 \$, incluant les taxes**

Attendu que, suite à un appel d’offres sur invitation ST2016-05 - Services professionnels pour l’élaboration des plans et devis des travaux d’agrandissement de la caserne, (3) trois soumissions ont été reçues le 25 février 2015;

Attendu que le comité a accordé un pointage de 70 points et plus à toutes les firmes, les rendant toutes éligibles à l’ouverture de l’enveloppe de prix qui eu lieu le 29 février 2015, avec les résultats suivants :

Vincent Leclerc Architecte inc.:	pointage final : 43.92	prix soumis : 32 193 \$
Jutras Architecture inc :	pointage final : 29.14	prix soumis : 46 564,88 \$
AZ Architecte:	pointage final : 21.77	prix soumis : 60 994,24 \$

Attendu qu’en vertu de la Loi, la soumission ayant obtenu le pointage final le plus élevé est assimilé à la soumission la plus basse pour fins d’octroi du contrat;

Attendu que ce projet capitalisable est inscrit au programme triennal d’immobilisation 2016 sous le numéro 16-ST-01;

Attendu que suite à l’analyse des soumissions, le directeur du Service technique et environnement, monsieur Sébastien Bouchard, ing, recommande l’octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Vincent Leclerc Architecte inc. au coût de 32 193 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat relatif à la soumission ST2016-05 pour l’élaboration des plans et devis des travaux d’agrandissement de la caserne au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Vincent Leclerc Architecte inc. au coût de 32 193 \$, taxes incluses.

Poste budgétaire : 22-311-00-411  
Certificat de la trésorière :

Adoptée

**2016-03-124**      **13. Levée de la séance**

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2016 soit levée à 20 h 28.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Richard Tetreault, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Me Sandra Ruel, greffière

**0**